

Perwez, le 14 décembre 2020

Ordre du jour du Conseil du mardi 22 décembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu **mardi 22 décembre 2020 à 19h30.**

Afin de respecter les règles fixées par le Conseil national de sécurité dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19, **cette réunion se tiendra par vidéo-conférence.**

L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE

CONSEIL COMMUNAL

1. Conseil communal – Démission d'un Conseiller – Prise d'acte – 2.075.1.074.13/cr
2. Conseil communal – Vérification et validation des pouvoirs – Installation d'un Conseiller – 2.075.1.074.13/cr
3. Commissions communales – Article L1122-34 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation – Composition – Modification – Décision – 2.075.2/cr

REPRÉSENTANTS COMMUNAUX

4. Commission Paritaire Locale (COPALOC) – Représentants du pouvoir organisateur – Remplacement d'un membre démissionnaire – Désignation – 1.851.11.088.8/cr
5. Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) – Représentants le quart communal – Remplacement d'un membre démissionnaire – Désignation – 1.777.81/cr

SECRÉTARIAT

6. Collège communal – Répartition des attributions – Modifications – Communication – 2.075.2/cr

SYNERGIES ENTRE LE COMMUNE ET LE CPAS

7. Ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre Public d'Action sociale – Rapport annuel 2020 – Adoption – 2.075.15/cr

FINANCES

8. Centre Public d'Action Sociale - Exercice 2021 - Budget (Services ordinaire et extraordinaire) - Approbation - Décision - 1.842.073.521.1/ju
9. Redevance communale pour l'occupation privative temporaire du domaine public par le placement de conteneurs, modules de chantier, cloisons, barrières, échafaudages et dépôt de matériaux ou de matériel - Exercice 2021 - Article budgétaire 421/180-01 - Retrait de la délibération du Conseil Communal du 05 novembre 2020 - Correction du règlement suivant les remarques de la Tutelle - Adoption - 1.713.52/ju
10. Redevance communale pour la concession de sépulture et pour la mise à disposition et le renouvellement de caveaux, cavurnes et columbariums - Exercice 2021 - Article budgétaire 878/161-05 - Retrait de la délibération du Conseil Communal du 05 novembre 2020 - Correction du règlement suivant les remarques de la Tutelle - Adoption - 1.713.52/ju
11. Redevance communale sur les exhumations de restes mortels - Exercice 2021 - Article budgétaire 040/363-11 - Retrait de la délibération du Conseil Communal du 05 novembre 2020 - Correction du règlement suivant les remarques de la Tutelle - Adoption - 1.713.52/ju
12. Redevance communale sur l'enlèvement, par l'Administration communale, de déchets ménagers déposés à des endroits où ce dépôt est interdit par une disposition légale ou réglementaire (versages sauvages) - Exercice 2021 - Retrait de la délibération du Conseil Communal du 05 novembre 2020 - Correction du règlement suivant les remarques de la Tutelle - Adoption - 1.713.52/ju
13. Service communal de distribution des eaux - Tarification - Exercice 2021 - Fixation - Décision - 1.778.31/ju
14. Budget communal - Exercice 2021 - Subventions communales directes et indirectes - Fixation - Décision - 2.078.51/bm
15. Budget communal - Exercice 2021 - Rapport annuel 2020 en application de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - Commentaires - 2.077.7/ju
16. Budget communal - Exercice 2021 - Services ordinaire et extraordinaire - Arrêt - Décision - 2.073.521.1/ju

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

17. Marché de services - Elaboration du schéma d'orientation local n°14 - Centre de Thorembais-Saint-Trond - Rapport sur les incidences environnementales - Choix du mode de passation du Marché - Fixation des conditions - Approbation - 1.777.81/js

DENOMINATION DE VOIRIE

18. Dénomination d'une nouvelle rue et d'une nouvelle place à PERWEZ – Projet d'urbanisation d'un terrain sis entre la rue de Seumay et l'avenue Marcellin Wilmart – Proposition – Décision – 2.071.552/js

BUDGET PARTICIPATIF

19. Budget participatif – Validation des projets – Communication – 2.073.521.1/mvb

BIEN-ÊTRE ANIMAL

20. Bien-être animal – Stérilisation des chats errants – Renouvellement des conventions – Décision – 1.765/mvb

SERVICES TECHNIQUES

MARCHES PUBLICS

21. Marché de travaux – Remplacement de la conduite d'eau rues Piconette et Michel à 1360 PERWEZ – Choix du mode de passation du marché – Fixation des conditions – Décision – 1.778.31/jpf
22. Eclairage public – Aménagement du parc de la cure, rue de Brabant 46 à 1360 PERWEZ – Collaboration avec ORES – Décision – 1.824.11/jpf
23. Véhicules communaux – Déclassement du véhicule de type Peugeot 107 de n° de châssis VF3PNCFAC88218898 – Décision – 2.073.537/jpf

MOBILITE

24. Communes pilotes « Wallonie cyclable 2020 » – Dossier de candidature – Approbation – 1.811.1221/gw

ENVIRONNEMENT

25. « Démarche zéro déchet 2021 » – Candidature – Confirmation – 1.777.614/ec

RELANCE ECONOMIQUE

26. Covid-19 – Chèques Commerces – Edition spéciale – Prolongation de la validité des chèques et de leur remboursement – Décision – 1.836.1/rr

27. COVID-19 – Cirque STROMBOLI – Réduction de la redevance hebdomadaire – Exercice 2021 – Décision – 2.073.513,2/ju
28. COVID-19 – Centre de remise en forme – ASBL "My Body and Mind" – Suspension des loyers à partir du 1^{er} novembre 2020 – Décision – 2.073.513,2/ju
29. COVID-19 – Mesures d’allègements fiscaux dans le cadre de la crise sanitaire actuelle – Exercice 2021 – Adoption – Décision – 1.713,55/ju

SÉANCE HUIS CLOS

PERSONNEL

1. Règlement Général sur la Protection des Données – Convention de mise à disposition de notre Délégué à la Protection des Données (DPO) entre les communes de PERWEZ, ORP-JAUCHE, HELECINE et RAMILLIES pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 – Renouvellement – 2.08/ec

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

2. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND – Institutrice primaire à titre temporaire – Emploi non-vacant – 24 périodes – Du 14 octobre 2020 jusqu’au 30 juin 2021 au plus tard – Remplacement – Collège du 29 octobre 2020 - Ratification – 1.851.11.08/gs
3. Ecole communale de MALEVES – Institutrice maternelle à titre temporaire – Emploi non-vacant – 26 périodes – Du 23 octobre 2020 jusqu’au 30 juin 2021 au plus tard – Remplacement – Collège du 5 novembre 2020 - Ratification – 1.851.11.08/gs
4. Ecole communale de PERWEZ – Institutrice maternelle à titre temporaire – Emploi non-vacant – 14 périodes – Du 21 octobre 2020 jusqu’au 30 juin 2021 au plus tard – Remplacement – Collège du 5 novembre 2020 - Ratification – 1.851.11.08/gs
5. Ecole communale de de PERWEZ – Institutrice primaire à titre temporaire – Emploi non-vacant – 14 périodes – Du 28 octobre 2020 jusqu’au 30 juin 2021 au plus tard – Remplacement – Collège du 5 novembre 2020 - Ratification – 1.851.11.08/gs
6. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES – Institutrice maternelle à titre temporaire – Emploi non-vacant – 26 périodes – Du 16 novembre 2020 au 30 juin 2021 au plus tard – Remplacement – Collège du 26 novembre 2020 - Ratification – 1.851.11.08/gs
7. Maître spécial d’éducation physique – Démission – 2 périodes – Décision – 1.851.11.08/ec
8. Institutrice primaire nommée à titre définitif – Situation administrative – Disponibilité pour cause de maladie – Collège du 10 décembre 2020 - Confirmation – 1.851.11.08/sv/ec

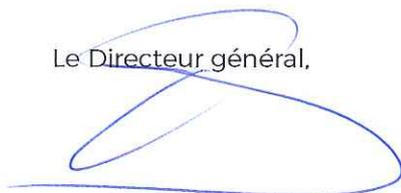
9. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 26 périodes - Du 1er décembre 2020 au 30 juin 2021 au plus tard - Remplacement - Collège du 10 décembre 2020 - Ratification - 1.851.11.08/gs

FINANCES

10. Taxe communale sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité - Exercices 2015, 2017 et 2018 - Convention - Décision - 1.713.411/sdw

Arrêté par le Collège communal du jeudi 10 décembre 2020

Le Directeur général,



Michel RUELLE



Le Bourgmestre,



Jordan GODFRIAUX

Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal

Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point - en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement - sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

{Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.}

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :

- durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00*
- durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.*